



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **5 mai 2008**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON WC DANS LE PARC DE LA MAIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 220.000.--**, pour couvrir les travaux de construction d'un pavillon WC, dans le parc de la mairie, selon le devis de l'Atelier d'Architecture Philippe CALAME.

Amortissement de la dépense de **Fr. 220.000.--** en 20 ans, la première fois en 2009.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 13 juin 2008.

Vandœuvres, le 14 mai 2008

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO